

Collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ – Cahier d'acteur – concertation PNACC

Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ regroupe un ensemble d'industriels de l'enveloppe et des équipements du bâtiment. Nous avons contribué et suivi l'ensemble des débats et travaux de préparation des textes législatifs et réglementaires depuis deux décennies, pour supporter et promouvoir toutes les actions en faveur des bâtiments neufs ou rénovés à très faibles besoins et consommations d'énergie.

Nous saluons la volonté d'anticipation avec ce plan d'adaptation d'une France à +4°C.

Limiter l'inconfort dans les bâtiments en période caniculaire est un enjeu que nous ne pouvons plus ignorer. C'est un défi collectif qui, sans une action concertée de l'ensemble de la filière, entraînera une aggravation des inégalités sociales et sanitaires, non plus limitées à la période hivernale.

Si nous soutenons les actions proposées dans la mesure n°3, nous alertons sur la nécessité d'aborder le confort d'été avec une vision globale et systémique. Trop souvent, c'est un sujet brouillé par des discours qui privilégient une seule approche. Or, il n'existe pas de solution unique pour limiter l'inconfort estival : seule une combinaison d'actions à l'échelle du bâtiment est efficace.

En effet, un bâtiment est constitué de parois, elles-mêmes composées de produits intégrés dans des systèmes. L'efficacité globale repose donc sur l'assemblage cohérent de ces parois, de la performance des équipements actifs et sur le comportement des utilisateurs qui influencent la performance réelle.

Ce cahier d'acteur est une réponse aux propositions de la mesure n°9 : « *Adapter les logements au risque de forte chaleur* ».

▪ **Action 1 : Améliorer la connaissance de la performance du parc de bâtiments vis-à-vis du confort d'été**

1.1 – Améliorer la connaissance de la performance du parc de bâtiments vis-à-vis du confort d'été

Nous soutenons pleinement cette action. Des campagnes de mesures in-situ sont indispensables pour disposer d'une vision précise de l'inconfort et des solutions d'adaptations lors des vagues de chaleurs dans les bâtiments neufs et existants.

Ce travail doit permettre, si nécessaire, de faire évoluer les méthodes de calcul (Th-BCE 2020 et 3CL-DPE-2021) pour les rapprocher de la réalité et s'assurer que les solutions pour limiter l'inconfort soient valorisées à leur juste mesure. Les moteurs de calcul, initialement conçus pour valider le respect d'exigences réglementaires sont devenus des outils structurants pour la construction et la rénovation. Leurs fiabilités et leurs pertinences nécessitent une évaluation régulière.

Ce travail doit être l'occasion d'ouvrir une phase de réflexion sur les scénarios d'occupations ainsi que les scénarios d'usage. Compte tenu des évolutions sociétales, notamment de la pyramide des âges et des nouveaux modes de travail, les hypothèses actuelles d'occupation des bâtiments résidentiels en journée la semaine doivent être réexaminées. Ils ont un impact non négligeable sur le nombre d'heures d'inconforts.

Propositions :

- **Systématiser les mesures in-situ lors de la création ou de la modification des réglementations thermiques pour la construction et la rénovation,**
- **Ouvrir une phase de réflexion sur les scénarios d'occupations dans les moteurs de calcul en particulier pour le secteur résidentiel.**

1.2 – Mener des évaluations multicritères sur certaines technologies favorables au confort estival dans les bâtiments

Il est essentiel de rappeler que la responsabilité d'évaluer les performances des solutions techniques incombe aux industriels. Financer de telles études via le PNACC ou des programmes CEE doit se limiter à l'obtention par les pouvoirs publics d'éléments indépendants quant à ces performances.

Plutôt que de se concentrer sur des évaluations individuelles de solutions techniques, il serait plus pertinent et judicieux d'engager une réflexion collective avec l'ensemble des parties prenantes, pour aborder de manière globale et structurée l'inconfort d'été dans les bâtiments.

Il est également essentiel de lancer une étude sur les îlots de chaleur urbain (ICU) pour appréhender le bâtiment dans son environnement et identifier des leviers d'atténuation adaptés aux enjeux climatiques et urbains.

Propositions :

- **Engager une réflexion collective pour aborder de manière globale et structurée l'inconfort d'été dans les bâtiments,**
- **Lancer une étude sur les îlots de chaleur urbain (ICU) pour appréhender le bâtiment dans son environnement et identifier des leviers d'atténuation adaptés aux enjeux climatiques et urbains.**

1.3 – Produire des scénarios de données météorologiques prospectifs intégrant l'évolution du climat futur en cohérence avec la TRACC

Il convient de veiller à ne pas dupliquer des travaux existants, comme ceux réalisés dans le cadre de l'action 1 du programme RENOPTIM de PROFEEL. Cette tâche est essentielle pour fournir aux moteurs réglementaires des fichiers de données prospectives pertinents, fiables et commun pour l'ensemble des études.

Proposition : Intégrer des fichiers météorologiques prospectifs dans les différents moteurs de calcul.

- **ACTION 2 : Rénover les logements pour les adapter au changement climatique et les préparer au climat de demain**

2.1 – Concernant les obligations réglementaires : indicateur d'évaluation du confort d'été dans le DPE

Nous soutenons l'intégration d'un indicateur de confort d'été plus abouti dans le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Cette évolution est essentielle pour identifier et réduire la vulnérabilité des logements existants face aux vagues de chaleur. Cet indicateur devra permettre aux BET de proposer des recommandations concrètes et personnalisées, associant les solutions passives les plus efficaces à celles de nature active en complément. Nous serons particulièrement vigilants à ce que l'ensemble des solutions techniques soient représentées et valorisées de manière juste et équilibrée.

Nous soulignons que le budget alloué, de 500 K€ pour cet indicateur, dépasse largement celui dédié à la mise à jour de la méthode 3CL-DPE 2021. Cette initiative doit être l'occasion d'engager une revue complète du DPE afin de fiabiliser ses résultats.

Une telle révision nécessite impérativement la participation active des acteurs de la filière dès les premières étapes du projet. Le manque de concertation et de partage conduit trop souvent à des erreurs et à des biais préjudiciables, comme en témoigne ces courriers du collectif relatif au DPE ou à la RE 2020¹.

Propositions :

- **Intégrer l'ensemble des acteurs de la filière dès les premières étapes du projet d'un indicateur du confort d'été dans le DPE,**
- **Profiter de ce projet pour engager une revue complète du DPE afin de fiabiliser ses résultats.**

2.3.3 – Obtenir de la filière des engagements relatifs à l'adaptation des bâtiments [DGE]

La filière s'engage activement pour l'adaptation des bâtiments, comme en témoignent les études et données partagées avec l'administration lors des différentes concertations, comme celles relatives à la RE 2020².

Nous attendons un engagement clair de l'administration pour associer systématiquement les parties prenantes représentatives de la filière aux évolutions méthodologiques des moteurs de calcul, dès la phase initiale des projets, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Proposition : Obtenir de l'administration l'engagement d'intégrer l'ensemble des parties prenantes représentatives de la filière dès les phases initiales des projets de modification ou de création des méthodes de calcul.

2.2 – Concernant les aides à la rénovation, intégrer un axe sur les solutions de rafraîchissement dans l'appel à programmes CEE 2024

Face à l'intensification des épisodes caniculaires, il est indispensable d'élargir le périmètre des CEE aux solutions permettant de limiter l'inconfort estival. À ce jour, le dispositif encadré par la loi POPE, se concentre uniquement sur les économies d'énergie liées au chauffage, ignorant ainsi les enjeux liés aux risques de surchauffe.

Proposition : Intégrer la prise en compte du confort d'été passif et actif dans les fiches CEE bâtiment.

2.4 – Concernant les règles architecturales

La préservation du patrimoine bâti ne doit plus être un frein à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Quelle que soit leurs époques de construction ou leurs configurations, il existe des solutions techniques pour améliorer le confort des bâtiments hiver comme été.

Nous soutenons l'évolution des règles architecturales pour mieux prendre en compte le changement climatique. Un équilibre doit être trouvé entre préservation patrimoniale et adaptation aux nouvelles réalités climatiques. À défaut, les occupants risquent de modifier les bâtiments sans garantie de préservation du bâti existant.

Proposition : Accélérer l'évolution des règles architecturales pour mieux prendre en compte le changement climatique.

¹ [Lien](#) courrier 3CL DPE 2021 – RE 2020 [Lien](#) – Note concertation sur le RETEX RE 2020 – RT 2012 et le puits climatique [Lien](#)...

² Etudes RE 2020 Résidentiel – bureaux et enseignement : [lien](#) - étude « RE 2020 autres tertiaire » en Crèche et Santé.

2.3 et 2.5 – Sensibilisation et engagement des professionnels et copropriétés

Nous soutenons les projets de sensibilisation et de formation, essentiels pour garantir une prise en compte harmonisée des enjeux climatiques et réglementaires dans les pratiques professionnelles. Ces initiatives doivent inclure tous les intervenants, dont les services instructeurs de permis de construire et les ABF, et être systématiques lors des évolutions structurantes. Elles sont indissociables de l'action 2.1

Proposition : Systématiser les formations et le partage des connaissances lors des évolutions méthodologiques structurantes.

▪ ACTION 3 : Améliorer l'adaptation au changement climatique des logements neufs

Cette action, dotée d'un budget de 2 millions d'euros, manque de précisions quant à son contenu. Nous recommandons d'allouer ces fonds à l'action 1.1, dont les résultats in-situ devront logiquement permettre d'ajuster les méthodes de calcul de la RE 2020.

Proposition : À chaque nouvelle réglementation, instaurer des retours d'expérience basés sur des mesures concrètes pour ajuster les méthodes si nécessaire.

▪ ACTION 4 : Sensibiliser le grand public et les professionnels à la nécessité d'adapter les logements au climat futur et promouvoir les bons gestes face aux vagues de chaleur

Nous soutenons toutes les actions de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels si les actions sont conçues à partir de données mesurées et scientifiques.

▪ Conclusion

Face aux défis posés par l'évolution climatique, l'inconfort d'été nécessite une vision d'ensemble reposant sur des mesures in-situ, des méthodes de calcul ajustées et une intégration cohérente des solutions techniques à l'échelle du bâtiment.

L'urgence climatique rend indispensable une adaptation accélérée, tout en veillant à ce qu'elle repose sur une démarche concertée et structurée. La participation active de l'ensemble des acteurs – administration, industriels, professionnels et usagers – est essentielle pour garantir la pertinence des solutions mises en œuvre et limiter les risques d'incohérences techniques ou méthodologiques.

Dans un contexte où la résilience des bâtiments est primordiale, cette approche globale permettra de concilier les enjeux climatiques, la performance énergétique et la préservation du patrimoine bâti, tout en assurant un confort durable face aux nouvelles réalités climatiques.